Photo d'identité obligatoire

FICHE D'AUTORISATION PARENTALE D'ACCES AUX NAVETTES MUNICIPALES DU MERCREDI

SAISON 2024 / 2025

IDENTITE DE L'ENFANT INSCRIT											
Nom :				Pro	éno	m :					
Club:	/				☐ Football		☐ Rug	☐ Rugby			
				REPRESI	ENT	ANT LEGA	L				
Nom:											
Adresse :											
					•••••		94300 Vin	cennes (<u>U</u>	<u>niquement</u>)	
Tél. Fixe			Port	able			Travail				
E-m@il			@								
- C			J								
			ARRET I	NAVETTE R	RETE	NU POUR	L'ENFANT				
•	ıne heure d	_			ur à	l'arrêt cho	oisi)				
	Heures de DE	PART de la na	vette bus (*)			Heures de RETOUR de la navette bus(*)					
JS.	Hôtel de	Berlioz	Carnot	Stade		Stade	Carnot	Berlioz	JS.	Hôtel de	
Lemaître 13h00	Ville 13h10	13h20	13h25	13h30		14h50	14h55	15h00	Lemaître 15h10	Ville 15h20	
14h00	14h10	13h20 14h20	13h25 14h25	14h30		15h45	15h50	15h55	16h05	16h15	
15h10	15h20	15h25	15h30	15h35		16h40	16h45	16h50	17h00	17h10	
16h05	16h15	-	-	16h35		18h20	18h25	18h30	18h40	18h50	
17h00	17h10	17h15	17h20	17h25							
(*) Arrêts	s des nave	ttes munic	ipales								
L'enfant	rentre seu	I							OUI - N	10N	
L'enfant	est déposé	é et repris	par ses pa	rents aux	poir	its d'arrêt	aux horaire	es définis	OUI - N	1ON	
	mentions in	•		'	•						
, ,											
Ci l'anfan	t oct dána	có otlou r	onric nor u	no outro n	orc	ا مینی مسم	loc norontc	auv nainte	d'arrôt au	, horaires	
Si l'enfant est déposé et/ou repris par une autre personne que les parents aux points d'arrêt aux horaires définis, merci de compléter ses coordonnées :										(HOI all es	
		•									
Nom:				Pro	éno	m :					
Adresse:											
Age de la	personne		ans								
•	•			ahle			Travail				
Tél. FixeTravail											
E-III@II	•••••	•••••		•••••	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•				
	// \ .										
									ant, à pr		
	_					•	•	ésente, et	m'engage	à ce qu'il	
respecte	les règles	d'accès à	bord telle	s qu'indiq	<u>uée</u>	s au verso	<u>.</u>				
	Fait le : .		./	/2024	à۷	incennes			Signature		

Les données à caractère personnel nécessaires à la gestion de la navette sont conservées dans des fichiers réservés à l'usage exclusif de la Direction des Sports et de la Vie Associative. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits à l'information, d'accès et de rectification en s'adressant au délégué à la protection des données à dpo@vincennes.fr ou par courrier postal.

REGLES D'ACCES A BORD

RAPPEL DES ARRÊTS DE LA NAVETTE

ARRÊT	ALLER	RETOUR			
Place Jean-Spire Lemaître	Avenue des murs du parc (Face au magasin <i>Carrefour Market</i>)	Place du Maréchal Lyautey (à l'angle de l'avenue des Murs du Parc)			
Hôtel de Ville	Devant Coeur de Ville				
Berlioz	Place Bérault	Devant le N°61 de l'avenue de Paris			
Carnot	Devant la statue de Saint-Louis	Square André Malraux (au bout de la place Carnot, au début de l'avenue des Minimes)			

RETOUR DES NAVETTES

Lors des trajets de retour du stade, les enfants sont déposés aux arrêts de la navette municipale selon les dispositions précisées au recto.

<u>En cas d'absence ou de retard</u> de la personne responsable de l'enfant à l'arrêt défini sur la fiche parentale, l'enfant <u>ne sera pas autorisé à descendre du car</u>.

Il sera déposé à la fin du trajet de la navette, au point d'accueil municipal, situé dans le hall de « Cœur de Ville » où une hôtesse se chargera de prévenir ses parents de sa présence.

Aussitôt les parents avertis, l'enfant devra être récupéré dans un court délai. Dans le cas contraire, la municipalité sera contrainte de prendre d'autres dispositions.

RÈGLES D'ACCÈS À BORD DES NAVETTES

Seuls les enfants vincennois, ayant retourné au club leur « fiche d'autorisation parentale » dûment remplie et signée, sont autorisés à accéder aux navettes municipales de la ville de Vincennes. Les passagers sont tenus de voyager assis et de porter leur ceinture de sécurité.

Il est exigé que les sportifs aient une tenue correcte :

- -Tenue vestimentaire propre et sèche
- -Chaussures propres
- -Les chaussures de football (crampons) sont interdites

Il ne sera toléré **aucune grossièreté**, insulte ou geste déplacé à l'encontre du chauffeur, de l'accompagnateur, ou des autres passagers.

Il est également demandé d'éviter les sandwiches, gâteaux, bonbons ou tout autre aliment susceptible de dégrader ou de salir l'intérieur du bus.

Lu et approuvé le :/2024 à Vincennes Signature

Les données à caractère personnel nécessaires à la gestion de la navette sont conservées dans des fichiers réservés à l'usage exclusif de la Direction des Sports et de la Vie Associative. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits à l'information, d'accès et de rectification en s'adressant au délégué à la protection des données à dpo@vincennes.fr ou par courrier postal.